



VADE-MECUM DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

Vous avez accepté d'être famille d'accueil dans le programme d'échange de jeunes du Rotary. C'est une démarche remarquable pour laquelle nous vous félicitons et vous remercions. C'est aussi un engagement important qui va certainement vous procurer de grandes joies, un considérable enrichissement personnel mais qui va aussi vous amener à prendre de grandes responsabilités et parfois vous confronter à des difficultés.

Le but de ce petit vade-mecum, rédigé sous la forme d'un dictionnaire est de vous guider dans la démarche de famille d'accueil et de répondre à vos questions les plus fréquentes. Il est essentiel de rappeler que votre engagement se fait en partenariat avec le Rotary qui est l'organisateur de ces échanges de jeunes. Vous serez donc toujours épaulés dans les difficultés que vous pourriez rencontrer ou pour répondre à vos questions, par les structures mises en place par le Rotary, depuis le responsable jeunesse du club qui accueille l'étudiant que vous recevez jusqu'aux responsables du district qui encadrent le programme d'échange.

Il est tout aussi essentiel de rappeler que l'esprit qui préside à notre programme d'échange est celui d'un accueil en famille ; le jeune garçon ou la jeune fille que vous recevez durant de longs mois n'est ni un client, ni un invité, c'est un **nouveau membre de votre famille**. Il doit se comporter comme tel et vous devez le considérer de la sorte. Agissez vis-à-vis de lui ou d'elle comme vous le feriez vis-à-vis de votre propre enfant et demandez-lui d'avoir vis-à-vis de vous le comportement que vous attendez de votre enfant.

Tout n'ira sans doute pas toujours tout seul, il faudra de la patience et de la compréhension de part et d'autre mais rappelez-vous toujours qu'ici comme dans toute activité humaine, plus on s'implique et plus on réussit, plus on donne et plus on reçoit.

Sauf si vous êtes très courageux, n'essayez pas de tout lire d'un coup mais consultez la rubrique qui vous concerne lorsque le besoin s'en fait sentir.

ABSENTEISME SCOLAIRE : *(voir école)*

ACCIDENT : *(voir maladie)* Cela peut malheureusement arriver mais il faut bien entendu tout faire pour l'éviter. Ne vous affolez pas, prenez les mesures nécessaires, faites-vous aider prioritairement par d'éventuels services de secours puis prenez contact avec le responsable jeunesse du club d'accueil *(voir YEO)*

ACTIVITES : Encouragez votre étudiant d'échange à avoir des activités de son choix, qu'il s'agisse de sport *(voir ce mot)*, de mouvement de jeunesse *(voir ce mot)* ou d'activités culturelles. Dans son pays il pratique déjà peut-être un sport ou une autre activité et il aimerait poursuivre cela chez nous. Dans toute la mesure du possible aidez-le à trouver un club ou une association où il pourra poursuivre son hobby. Vous pouvez aussi lui proposer de découvrir vos propres hobbies ou pratiques sportives, surtout si toute la famille s'y intéresse.

Ne manquez jamais de faire participer votre étudiant d'échange aux activités familiales *(voir Famille)*. Vous devez aussi permettre à votre étudiant de participer aux activités organisées par le club Rotary *(voir ce mot)*, par le district *(voir ce mot)*, par le Rotex *(voir ce mot)* ou le Rotaract *(voir ce mot)*

ALCOOL : Les règles fondamentales du rotary auxquelles doit adhérer l'étudiant d'échange lui interdisent la consommation d'alcool. Ne lui en proposez donc pas. N'acceptez pas qu'il en consomme. Si votre étudiant d'échange boit de l'alcool et a fortiori s'il se trouve en état d'ivresse, il s'agit d'une faute grave de sa part qui doit être signalée au responsable jeunesse du club Rotary d'accueil. Cela étant, compte tenu des habitudes sociales dans notre région, une tolérance peut exister dans l'appréciation de cet interdit en ce qui concerne une consommation occasionnelle et modérée de bière *(voir ce mot)* ou de vin *(voir ce mot)*.

ALIMENTATION : La découverte d'un pays et d'une culture, particulièrement la nôtre, passe par la table (voir aussi *repas*). Vous aurez donc plaisir à faire connaître à votre étudiant d'échange les spécialités de notre région et vos talents culinaires. Attendez-vous toutefois à des surprises; ce qui nous paraît délicieux peut être extrêmement étonnant au palais d'une personne qui vient de l'étranger (et réciproquement). N'essayez pas de recréer l'environnement alimentaire d'origine de votre étudiant d'échange, c'est la plupart du temps peine perdue, initiez le plutôt à nos produits, sans toutefois lui imposer de consommer des choses qui vraiment le révoltent.

Donnez à votre étudiant d'échange la possibilité, s'il le souhaite ou en est d'accord, de cuisiner pour vous faire découvrir ce que l'on mange chez lui. Vous serez souvent enchantés ou dans certains cas surpris, mais de toutes façons vous aurez fait une expérience intéressante (pour ne pas choquer votre étudiant ne manifestez pas trop vivement une éventuelle réaction de rejet – « beeurk » est à proscrire).

AMIS : Il est excellent que votre étudiant d'échange se fasse des amis dans votre ville ou votre quartier, en fréquentant un club ou à l'école. Comme il ne connaît pas bien au début notre environnement social, guidez le dans le choix de ses amis, exactement comme vous le feriez pour votre propre enfant. Si les amis qu'il a choisis ne vous plaisent pas, dites-le lui avec franchise, en donnant précisément vos raisons. De même précisez bien les règles que l'on applique dans votre famille quant au fait de recevoir des amis à la maison. Précisez par exemple s'il doit vous prévenir et demander votre accord avant d'inviter, si les amis peuvent manger, peuvent loger (combien de jours !), etc.

ANNIVERSAIRE : L'étudiant d'échange étant votre « nouvel enfant », fêtez avec lui son anniversaire comme vous le feriez avec votre propre enfant, compte tenu de vos traditions familiales personnelles. N'oubliez pas de noter sa date de naissance...

ARGENT DE POCHE : Le club rotary d'accueil doit verser à votre étudiant d'échange son argent de poche du mois soit un montant de 65 €. Vous n'avez donc pas l'obligation de donner de l'argent de poche à votre étudiant, vous pouvez compléter si vous l'estimez opportun. Cet argent de poche est la propriété de l'étudiant d'échange et la famille d'accueil ne peut en aucun cas lui demander de le rétrocéder même en partie.

ARRIVEE : accueillez votre étudiant d'échange à l'aéroport. Il débarque dans un pays qui lui est le plus souvent inconnu, après de très longues heures de vol. Votre présence, la chaleur de votre accueil sont indispensables pour lui. Vous aurez évidemment reçu de sa part les informations sur son numéro de vol et son heure d'arrivée (*voir contacts*). Vous l'identifieriez au moyen de sa photo, si vous en avez reçu une mais il est souvent utile d'avoir un petit panneau portant le prénom (et le nom) de votre étudiant. Souvent un responsable du club Rotary d'accueil sera présent. Ayez la précaution d'emporter le numéro de téléphone de ce responsable (*voir YEO*) et également le n° de téléphone portable, s'il en a un, de votre étudiant (un étudiant perdu dans les dédales de l'aéroport, cela s'est vu). Ne lui proposez pas des activités le jour de son arrivée, car il est certainement fatigué, voire très fatigué par son long voyage. Laissez lui découvrir son nouvel environnement, votre maison, sa chambre, etc.

ASSURANCES : Tous les étudiants d'échange sont couverts par une police d'assurance «Maladie-Accidents» (voir ci-dessous) et «Responsabilité Civile». Néanmoins, il est extrêmement important que vous vous informiez auprès de votre compagnie d'assurance dite «familiale». En effet votre assurance couvre la responsabilité non seulement de vous-même, de votre conjoint et de vos enfants mais également domiciliées chez vous, ce qui sera le cas de l'étudiant d'échange. Mais la finesse réside dans le fait que l'étudiant ira dans trois familles mais restera domicilié dans la famille référente, soit la première famille.

ASSURANCE MALADIE : (*voir mutuelle*) Votre étudiant d'échange a du souscrire une assurance couvrant ses frais de soins de santé. Lors de son arrivée vérifiez en lui demandant sa carte d'assurance ; notez et conservez soigneusement les indications qui figurent sur cette carte, notamment les n° de police et n° de téléphone à appeler en cas de problème. Demandez aussi à voir les formulaires de déclaration de maladie ou d'accident qui devront être introduits auprès de l'assureur pour obtenir le remboursement des débours.

BANQUE : Il est indispensable que l'étudiant d'échange ait un compte ouvert dans une banque belge car son argent de poche sera versé par son rotary d'accueil sur son compte en banque. Dans les jours qui suivent l'arrivée de l'étudiant en Belgique accompagnez-le dans la banque de son choix, qui sera le plus souvent la vôtre car l'étudiant étranger ne connaît pas nos banques et demandera conseil, ou encore celle où le rotary d'accueil à lui-même son compte. Votre présence pour ouvrir le compte sera indispensable si l'étudiant est mineur d'âge, la banque exigeant la cosignature d'un parent. Assurez-vous que le compte ouvert par l'étudiant, qui recevra une carte de banque, n'autorise aucun découvert. Important : n'oubliez pas de demander au banquier dès l'ouverture du compte, les documents nécessaires pour clôturer celui-ci. Souvent en effet lorsque l'étudiant d'échange rentre chez lui il oublie de clôturer son compte qui peut tourner à vide pendant des années, générant des frais et entraînant comme conséquence l'envoi de courrier bancaire à votre domicile. Si l'étudiant d'échange a oublié de clôturer son compte vous serez en mesure de le faire à sa place.

BIERE : La bière fait partie de notre patrimoine national au même titre que les frites et le chocolat. En principe l'étudiant d'échange ne peut pas consommer de boissons alcoolisées, donc la bière lui est interdite. Comment faire respecter cette règle alors qu'autour de lui, il verra les jeunes Belges boire de la bière, quelques fois même un peu trop... Il faut poser clairement les limites en interdisant une consommation excessive et à plus forte raison un état d'imprégnation alcoolique. Il ne faut pas encourager la consommation de bière, mais à la rigueur il peut être admis d'offrir de façon très occasionnelle une bière spéciale à l'étudiant afin de lui faire découvrir nos produits du terroir.

BILLET D'AVION : L'étudiant d'échange voyage avec un billet « open », ou « modifiable » c'est à dire qu'aucune date n'est mentionnée d'avance pour son retour. Lors de son arrivée l'étudiant doit remettre son billet d'avion soit à sa famille d'accueil soit à son YEO qui conserveront soigneusement ce billet jusqu'au départ de l'étudiant d'échange. N'omettez pas de lui demander de vous confier son billet d'avion. En vue de son retour l'étudiant d'échange doit réserver une place sur un vol à destination de son pays. Inquiétez-vous de cette démarche dès le début de janvier (si votre étudiant vient de l'hémisphère sud, vers le mois de juillet) car à certaines périodes (notamment en juin-juillet) les places d'avions se font rares. De préférence accompagnez votre étudiant d'échange dans sa démarche de réservation en accord avec la dernière famille d'accueil en ce qui concerne le choix de la date du voyage de retour (afin d'éviter un séjour qui se prolongerait au delà du temps normalement imparti...).

CARTE D'IDENTITE : L'étudiant hors Union Européenne doit arriver chez nous muni d'un passeport (*voir ce mot*) avec un visa TYPE D (mentionne la date à laquelle au plus tard, le titre de séjour doit être octroyé). S'il veut voyager hors de l'Espace SCHENGEN ou s'il prend l'avion, il doit l'emporter avec lui. Toutefois, après s'être inscrit à la commune (*voir ce mot*), il lui sera délivré un « **Titre de Séjour Belge** », équivalent de la carte d'identité, qui lui permettra de voyager dans l'espace SCHENGEN (la plupart des pays de l'Union Européenne, attention pas tous !). Il devra comme chacun de nous porter sur lui cette carte d'identité.

CHANGEMENT DE FAMILLE : Trois voire quatre familles, dont la vôtre, vont accueillir l'étudiant durant son séjour. L'idéal est que l'étudiant ait fait connaissance dès le début avec ses familles d'accueil. Une formule qui a fait ses preuves est l'organisation d'activités rassemblant les familles d'accueil avec l'étudiant (visites, balades, repas, etc...), ce qui familiarise l'étudiant avec chacun et crée de liens amicaux entre les familles. Le changement de famille après 3 ou 4 mois est un moment parfois difficile pour l'étudiant et pour la famille qui se sont attachés l'un à l'autre. Il doit être préparé et prévu suffisamment tôt. Une formule heureuse consiste à programmer ce changement durant les vacances de Noël et de Pâques. La fête de Noël revêt chez beaucoup de ces jeunes une très grande importance et il est souhaitable qu'elle se passe encore dans la première famille ou l'étudiant est alors en principe bien intégré.

IMPORTANT : lorsque le changement de famille a lieu, il ne faut pas oublier d'informer l'école et le responsable du club rotary d'accueil ainsi que le « Contact Officer » concerné du district. Faut-il signaler le changement d'adresse à la commune ? En principe oui, mais cela génère des grandes difficultés pratiques dans de nombreux cas (visites du policier de quartier, nouveaux papiers) qui peuvent durer des semaines. Il est préférable que l'étudiant reste domicilié administrativement dans sa première famille d'accueil qui aura seulement la charge de lui transmettre son courrier puisque officiellement il est toujours domicilié dans cette famille. Il est par contre important de signaler le changement à la compagnie d'assurance familiale (*voir ce mot*) puisque la garantie est acquise sous la condition de la domiciliation légale.

CONDUITE (d'un véhicule) : Il est strictement interdit de laisser l'étudiant d'échange conduire quelque véhicule à moteur que ce soit (y compris avion et bateau) même s'il a son permis et conduit dans son pays d'origine. Cette interdiction s'étend également aux cyclomoteurs (à fortiori aux motos). Le fait pour l'étudiant d'échange de conduire un véhicule est une faute grave qui doit être signalée. En raison de cette interdiction de grandes difficultés peuvent surgir avec la compagnie d'assurance du véhicule en cas d'accident si l'étudiant d'échange conduisait.

COMMUNE (inscription à la) : Dans les 8 jours de son arrivée l'étudiant d'échange doit se présenter de préférence en compagnie d'un de ses parents d'accueil de la première famille au service des étrangers de l'administration communale de la ville où il réside à ce moment. Il doit être porteur de son passeport muni du visa Type D et de photos d'identité. Il doit s'inscrire comme résident étranger pour une durée d'un an. Il arrive que certaines communes, mal informées, fassent des difficultés : ne vous découragez pas et prenez contact avec les YEO (*voir ce mot*) du club rotary d'accueil qui vous aidera dans les démarches administratives. Dans les jours ou les semaines suivant l'inscription, un policier de quartier passera à votre domicile pour y contrôler la résidence de l'étudiant et ensuite, sur le rapport fait par ce policier, la commune lui délivrera un « **Titre de Séjour Belge** », équivalent de la carte d'identité. Lorsque l'étudiant rentre dans son pays, à la fin de son séjour, il faut en informer la commune car à défaut il reste administrativement domicilié dans sa famille d'accueil (qui recevra par exemple l'année suivante sa feuille d'impôt à remplir !)

COMPORTEMENT : Si votre étudiant d'échange se comporte mal, s'il adopte une attitude fautive ou commet des actes répréhensibles, agissez tout d'abord comme vous le feriez pour votre propre enfant en lui faisant les remontrances adéquates. Si le comportement est d'une certaine gravité ou s'il persiste, informez-en le YEO. Passez toujours par le canal de celui-ci et ne vous adressez pas en direct aux responsables du district sauf en cas d'extrême urgence ou de faute gravissime. Des sanctions peuvent être prises mais uniquement par décision des responsables du district.

CONSEILLER : chaque étudiant inbound a un conseiller nommé par le Rotary Club hôte ; ces personnes sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants et des YEO (voir ce mot).

CONTACTS PRÉALABLES : Si vous lisez ceci avant l'arrivée de l'étudiant d'échange chez vous, n'hésitez pas à entrer en contact avec lui par le moyen le plus approprié (courriel, courrier, téléphone). En principe l'étudiant qui aura reçu vos coordonnées devrait lui aussi vous adresser une première prise de contact. Lors de ces premiers échanges il est sans doute plus commode pour votre étudiant que vous vous adressiez à lui dans sa langue si vous la connaissez ou en anglais qui est la langue véhiculaire mondiale. L'étudiant d'échange est curieux (peut-être un peu inquiet) de connaître l'environnement dans lequel il va vivre durant une année : donnez-lui un maximum d'informations sur ses conditions de vie futures (votre famille, votre maison, le quartier, l'école, etc.), si vous le pouvez, envoyez-lui quelques photos. IMPORTANT : demandez à votre futur étudiant d'échange les jours et heures de son arrivée à l'aéroport ainsi que son n° de vol et le plan de vol, sans oublier son n° de portable s'il en a un et conservez soigneusement ces données (voir *Arrivée*).

COUNTRY COORDINATOR : Le Country Coordinator est un membre de l'équipe au niveau district qui organise les échanges pour une partie du monde (exemple : l'ensemble des échanges avec les États-Unis et le Canada est organisé par un Country Coordinator). Au cours de la procédure, il fait la connaissance des étudiants tant outbounds que inbounds et en cours d'échange. Il est l'interlocuteur privilégié des outbound qu'il a envoyé dans les pays de sa zone. Bien souvent aussi les étudiants inbound le contactent pour divers motifs. Le Country Coordinator Officer informe alors le Chairman ou/et le YEO concerné.

CYCLOMOTEUR : (voir *conduite d'un véhicule*)

DISTRICT : Le Rotary est une organisation internationale qui se répartit à travers le monde en districts. Le nôtre porte le n° 2160 et tous les clubs Rotary qui sont dans sa zone géographique appartiennent à ce district, dont celui qui accueille votre étudiant d'échange. Au niveau du district toute une équipe est en charge du programme d'échange étudiants. Vous trouverez les noms et n° de téléphone ainsi que les adresses e-mail des divers responsables du district sur le site www.rye2160.org. Chacun de ces responsables exerce une tâche spécifique et, outre le président/chairman du programme d'échange, votre interlocuteur est le « YEO » ou le « CONSEILLER » concerné. Les responsables du district exercent un contrôle sur le bon déroulement du programme pour chacun des étudiants accueillis. Ils ont notamment la haute main sur la discipline et sont seuls habilités à prendre des décisions en matière de sanctions dans les cas graves. En cas de difficultés, il convient d'entrer d'abord en contact avec le YEO (voir *ce mot*) avant de s'adresser aux responsables du district sauf situation d'extrême urgence.

DROGUE : La consommation et à plus forte raison le transport ou la vente de quelque drogue que ce soit constitue pour l'étudiant d'échange une faute gravissime susceptible d'entraîner son renvoi au pays d'origine. Soyez attentif au comportement et aux fréquentations de l'étudiant d'échange et en cas de doute, ou pire en cas de découverte d'une consommation, informez immédiatement le YEO. Attention, certains étudiants d'échanges prennent des médicaments qui peuvent induire un comportement qui vous interpelle. Si tel est le cas, informez-vous de l'existence d'un traitement prescrit par un médecin. S'il s'agit d'une automédication que l'étudiant d'échange s'administre, parlez-en au YEO en précisant la nature des médicaments absorbés afin que l'on puisse vérifier s'il s'agit bien d'un traitement médical approprié et non d'une consommation non autorisée.

ECOLE : L'étudiant d'échange doit suivre une scolarité complète en horaire de jour. Il s'agit d'une règle essentielle à laquelle il a souscrit. Il doit fréquenter l'école chaque jour et l'absentéisme scolaire, le fait de « brosser » les cours, lui est interdit et constitue une faute. Si vous recevez des cartes d'absence interpellez votre étudiant et s'il y a récurrence prévenez le YEO. Dès son arrivée l'étudiant doit être inscrit à l'initiative de sa première famille d'accueil (idéalement après concertation avec les familles suivantes) dans un établissement scolaire de plein exercice choisi par la famille. Accompagnez-le lors de son inscription et recommandez-le au directeur de l'école et/ou au titulaire de classe. Le choix d'une filière et le cas échéant de l'année qu'il fréquentera doit se négocier avec la direction de l'école en tenant compte des desideratas de l'étudiant et de son niveau (par exemple, il vaut parfois mieux qu'il soit inscrit dans une 5ème, voire une 4ème, plutôt qu'en terminale si son niveau de connaissance du français est très faible). Les frais scolaires (livres, abonnement de bus, photocopies, activités culturelles ou sportives) sont supportés par la famille référente.

FAMILLE : L'étudiant d'échange que vous accueillez est un membre à part entière de votre famille. Il doit participer à toutes les activités familiales et rencontrer, si cela se présente, votre famille élargie (grands-parents, oncles et tantes, cousins, etc.) Il est de toutes les fêtes et sorties. En principe si vous partez en vacances, il vous accompagne comme l'aurait fait votre enfant. En cas de difficultés à ce sujet ne manquez pas de prendre contact avec le YEO. L'étudiant d'échange doit s'adapter aux us et coutumes de votre famille. Si vous organisez une répartition de charge entre vos enfants (faire la vaisselle, sortir les poubelles, faire les courses, promener le chien, etc.), votre étudiant doit prendre son tour de rôle dans cette organisation. Surtout expliquez lui bien, dès ses premiers jours chez vous, les règles de vie familiale en l'invitant à s'y conformer. Si son comportement vous pose problème, n'attendez pas et ayez avec lui une explication claire et franche. On n'imagine pas à quel point les habitudes de vie peuvent être différentes d'un pays et plus encore d'un continent à l'autre. Expliquez bien par exemple que le contenu du frigo n'est pas intégralement à sa disposition, ou encore que l'on ne ramène pas sans prévenir quatre ou cinq copains que vous découvrez squattant pour une durée indéterminée votre salon ou votre salle de bain (ce qui est d'usage courant dans son pays d'origine). La famille d'accueil est pratiquement toujours pour l'étudiant d'échange, surtout la première famille d'accueil, une valeur affective essentielle alors qu'il vit loin des siens. Le lien affectif qui se crée entre l'étudiant et ses parents d'accueil peut être très fort. N'hésitez pas à manifester de l'intérêt, de l'empathie pour votre étudiant d'échange, vous découvrirez certainement combien cette relation, même si le séjour ne dure que quelques mois, peut être enrichissante.

FLIRT : Il arrivera peut-être que votre étudiant (étudiante) d'échange se lie amoureusement à une fille (un garçon) rencontrée en Belgique. Agissez vis-à-vis de cette relation comme vous le feriez, ou le faites, à l'égard de votre propre enfant, sans toutefois perdre de vue que le séjour de l'étudiant sous nos latitudes se terminera un jour et qu'il faudra mettre un terme (ou au moins une suspension) à sa belle histoire d'amour. Si celle-ci est trop intense de douloureux déchirements sont à craindre. Il faut en conséquence modérer la relation. L'une des règles imposée par le programme du rotary à l'étudiant d'échange lui fait d'ailleurs défense d'établir une relation amoureuse trop conséquente. De toute façon, quelle que soit votre approche personnelle de la relation, et il est rappelé que c'est à l'étudiant de s'adapter à vos règles de vie familiales, insistez, avec la prudence de vocabulaire qui s'impose, pour qu'il (ou elle) prenne toutes précautions s'il lui arrivait d'avoir des relations sexuelles.

FONDS DE GARANTIE : Lors de son arrivée ou peu après, l'étudiant d'échange doit déposer entre les mains du YEO un montant de 400 € à titre de fonds de garantie, montant qui sera conservé par le club Rotary d'accueil jusqu'au retour de l'étudiant dans son pays. Ce fonds sert à couvrir des dépenses imprévues auxquelles l'étudiant devrait faire face (frais médicaux, franchise pour l'assurance, dommages causés à des tiers). Il faut rappeler à l'étudiant d'échange, s'il est d'un naturel distrait, de réclamer la restitution de ce fonds quelques jours avant son départ (tenir compte notamment de délais demandés par certaines banques lorsqu'il s'agit d'un dépôt sur compte bloqué).

FOURNITURES SCOLAIRES : (voir école)

FUMER : Dans de nombreux pays il est interdit aux jeunes de fumer. Si votre étudiant d'échange est (ou devient fumeur), il doit s'accommoder des contingences familiales et notamment ne pas fumer à la maison si telle est la règle chez vous. Si vous êtes fumeur et lui (ou elle) ne l'est pas, vous êtes prié de ne pas l'inciter à fumer. De toute façon, il vaut mieux, pour sa santé, que l'étudiant d'échange ne fume pas, même si chez nous cela ne lui est pas formellement interdit.

INBOUND : Cette appellation en anglais désigne les étudiants d'échange qui viennent chez nous par opposition aux « outbound » que sont nos jeunes belge qui font un séjour d'échange à l'étranger sous le sponsoring du rotary. Votre étudiant d'échange est donc un « inbound ».

INTERNET : A part s'il débarque de la planète Mars, votre étudiant d'échange a une adresse e-mail et l'habitude de se connecter sur les plateformes de réseaux sociaux. Si vous avez une liaison internet à la maison, mettez bien les choses au point avec votre étudiant dès son arrivée en ce qui concerne l'utilisation de votre internet (durée et fréquence des connexions, plages horaires) car il se peut que votre étudiant ne perçoive pas pleinement vos habitudes d'utilisation et les éventuelles difficultés y afférentes. Considérez que la connexion internet est pour lui quelque chose d'important, le lien conservé avec ses amis et son pays d'origine mais aussi le contact avec les autres étudiants d'échange rencontrés en Belgique, sans oublier... le Rotary lui-même qui lui envoie des invitations par ce canal : si vous estimez devoir réglementer l'accès, attirez son attention sur le fait que vous ne souhaitez pas qu'il télécharge des programmes sur votre ordinateur familial ou des films et séries très volumineuses.

INVITATIONS : Votre étudiant d'échange va certainement recevoir de multiples invitations pour des soirées, week-ends, activités diverses. Certaines de celles-ci émaneront d'ailleurs du Rotary soit du district, soit du Rotary Club d'accueil (*voir ce mot*), ou encore du Rotex (*Voir ce mot*) ou encore du Rotaract (*voir ce mot*). Ces invitations permettent à votre étudiant de rencontrer de nombreuses personnes et de se créer ainsi un réseau d'amis et de relations en Belgique ce qui est une très bonne chose. Toutefois quelques règles élémentaires doivent s'appliquer en la matière.

1° En principe les activités auxquelles l'étudiant d'échange est invité ne doivent jamais empiéter sur sa fréquentation scolaire régulière. Si tel devait être le cas, avant d'autoriser l'activité, informez vous auprès du YEO (*voir ce mot*). En tous cas l'école doit être prévenue et l'absence justifiée.

2° Informez vous toujours des circonstances de l'invitation : qui est l'organisateur (nom, adresse, téléphone) ? où a lieu l'activité ? A quelle heure débute-t-elle et prend elle fin ? Y a-t-il un encadrement d'adultes ? Par quel moyen de transport l'étudiant s'y rend et en revient ? Dans le cas d'un week-end quelles sont les conditions d'hébergement ?

3° Déterminez toujours avec votre étudiant l'heure à laquelle il doit être de retour chez vous.

LANGUE : L'étudiant d'échange doit rapidement maîtriser la langue de la région où il est hébergé. Il doit avoir une connaissance du langage usuel dans un délai de l'ordre de 3 mois. Il arrive que certains clubs d'accueil ou le district organisent des cours accélérés pour les étudiants d'échange : encouragez le vôtre à fréquenter ces cours. Même si vous adorez parler l'anglais ou si votre espagnol est digne d'un hidalgo ou encore si vous pratiquez une langue étrangère qui est celle de votre étudiant d'échange, renoncez au plaisir d'exercer votre maîtrise linguistique et parlez avec votre étudiant d'échange en français afin qu'il se familiarise le plus et le plus vite possible avec cette langue. Ayez autant que faire se peut, et autant qu'il l'apprécie, des conversations avec votre étudiant d'échange. N'utilisez sa langue maternelle qu'en cas de problème ou de grave incompréhension. Comprenez toutefois qu'au début de son séjour, il ressent une réelle fatigue à s'exprimer constamment dans une langue qui n'est pas la sienne et tenez en compte.

MALADIE : En cas de maladie ou d'accident sans gravité, vous constaterez peut-être que votre étudiant d'échange hésite à consulter un médecin. Cela peut provenir notamment de ce que dans son pays d'origine la médecine a un coût prohibitif, de sorte qu'on ne consulte que dans les cas graves. Expliquez lui que compte tenu de son assurance, le coût de l'intervention du médecin est abordable. Si l'état de santé de votre étudiant est inquiétant, n'hésitez pas et, selon la gravité, consultez votre médecin ou rendez-vous à l'hôpital. Dans les deux cas agissez dès l'abord comme s'il s'agissait de votre propre enfant en faisant usage des documents délivrés par l'assureur de l'étudiant, permettant le remboursement par celle-ci des débours encourus. Votre Inbound détient une carte d'assurance et en principe des documents qui donnent les informations nécessaires et indiquent la marche à suivre. A cette fin conservez soigneusement les diverses pièces justifiant des soins reçus et des dépenses exposées. Si des montants doivent être avancés, ceux-ci sont en principe à charge de l'étudiant. S'il ne dispose pas des fonds nécessaires et si vous ne pouvez pas lui avancer (vous n'y êtes pas obligés), demandez au YEO (*voir ce mot*) de débloquer un montant à prendre dans le fonds de garantie (*voir ce mot*) que l'étudiant a dû déposer entre ses mains lors de son arrivée. Si l'atteinte à l'état de santé est sérieuse : avertissez le YEO avant de prendre contact avec les parents de votre étudiant d'échange.

MAL DU PAYS : Il n'y a rien d'étonnant à ce que, après plusieurs mois passés loin de chez lui, dans un pays au climat et aux mœurs très différents, votre étudiant éprouve un (petit) coup de blues. Accordez-lui à ce moment une attention toute particulière, manifestez-lui votre affection et tâchez de lui proposer des activités qui lui changeront les idées. Les copains sur place peuvent être également d'un grand secours. Quant aux contacts avec la famille d'origine (téléphone, e-mail...) les avis et les expériences vont en sens divers. Remèdes souverains selon certains, aggravation catastrophique pour d'autres, il n'y a pas de remède miracle et chacun se fait sa religion au cas par cas. A vous de voir.

MOUVEMENT DE JEUNESSE : Merveilleuse école de vie pour les uns, affreux embrigadement pour les autres, les avis sont aussi partagés qu'il se peut. Chez les étudiants d'échange aussi. Quoi qu'il en soit c'est un moyen pour l'étudiant d'échange de faire des amis et connaissances rapidement. Si vous avez l'occasion dans votre environnement et si votre étudiant apprécie, donnez lui la possibilité de fréquenter un mouvement de jeunesse. Informez en le YEO.

MUTUELLE : un étudiant étranger n'est pas considéré comme faisant partie de la famille. Par contre, il est en droit de s'inscrire à une mutuelle dès qu'il dispose de son numéro national belge. Libre à vous donc, pour faciliter les choses, de tenter l'inscription de votre étudiant auprès de votre mutuelle; la chose réussit parfois !

NOËL : Fête familiale majeure dans de nombreux pays, Noël est pour la plupart des étudiants d'échange un moment particulier. Faites participer votre étudiant à la fête de Noël dans votre famille, autorisez lui un contact avec sa famille d'origine à cette occasion et, le cas échéant, donnez lui la possibilité de vous faire découvrir au travers d'une recette de cuisine, d'une décoration ou d'une animation comment Noël se fête chez lui.

PARENTS : Vous êtes, durant son passage chez vous, les parents, papa et maman (sans oublier les frères et sœurs) de votre étudiant d'échange. Déterminez avec lui comment il va vous appeler. Vous êtes durant cette période effectivement investi d'une autorité parentale vis-à-vis de votre étudiant, autorité qui va de pair avec une affection parentale. Bien sûr l'étudiant conserve un papa et une maman dans son pays d'origine (et des frères et sœurs) et il est normal et souhaitable qu'il garde un contact (courrier, mail, téléphone) avec eux. Déterminez en accord avec votre étudiant d'échange les modalités de ces contacts ; en ce qui concerne le téléphone par exemple, s'il désire appeler ses parents, mettez les choses au point quant à la fréquence, à la durée et au financement de ces appels : un bon accord bien clair dès le début vaut cent fois mieux que des discussions ou des reproches ultérieurs (à la

réception de la facture de téléphone par exemple). Si les parents de votre étudiant viennent lui rendre visite pendant qu'il réside chez vous, mettez également bien les choses au point quant aux modalités de l'accueil que vous leur réserverez. A rappeler également que ces visites ne peuvent perturber l'activité scolaire de l'étudiant, cette règle devant toutefois en l'espèce être appliquée avec souplesse. De toute façon, veillez à ce que l'école et le YEO soient bien informés des circonstances de cette visite des parents de l'étudiant d'échange.

PASSEPORT : Dès l'instant où l'étudiant dispose de son « **Titre de Séjour Belge** », il doit remettre son passeport à son YEO ou à sa famille d'accueil qui doivent conserver ce document très précieusement et ne le rendre à l'étudiant d'échange que lorsqu'il en a besoin : pour son voyage de retour ou pour tout autre voyage ou encore lorsqu'il se déplace en dehors de l'espace SCHENGEN, veillant à récupérer le passeport après usage.

PIERCING : voir tatouages

PETIT COPAIN/COPINE : (voir flirt)

RELIGION : Les croyances et pratiques religieuses relèvent d'un domaine qui est extrêmement personnel à chacun. L'étudiant d'échange que vous accueillez doit disposer d'une totale liberté pour pratiquer sa religion. De même la présence de l'étudiant ne doit en aucun cas être une entrave à votre propre pratique religieuse. Vous pouvez inviter l'étudiant que vous accueillez à vous accompagner dans votre pratique, mais en aucun cas vous ne pouvez l'obliger ni faire quelque pression que ce soit en ce sens. Le prosélytisme qui serait pratiqué par ou envers un étudiant d'échange serait considéré par le rotary comme un comportement inadmissible. Il en irait de même de toute marque de mépris envers les croyances et pratiques de l'étudiant.

REPAS : Traditionnellement dans notre région nous pratiquons et apprécions les repas pris en famille et/ou entre amis et nous avons une certaine culture de l'art de la cuisine et de la table. Votre étudiant d'échange n'est peut être pas accoutumé à ces repas pris en famille. C'est à lui, rappelons le, de s'adapter à notre mode de vie. Invitez le donc, et au besoin insistez, à prendre part au repas familial et initiez le à nos spécialités culinaires ; presque toujours il vous en saura gré et ses découvertes de notre gastronomie régionale feront partie des souvenirs qu'il gardera longtemps.

RESPONSABLE JEUNESSE : voir YEO

RESPONSABILITÉ : Bien que vous soyez des parents d'accueil vous n'êtes pas civilement responsable du dommage que votre étudiant causerait à autrui par sa faute, la responsabilité civile des pères et mères se limitant à ceux qui ont un lien de parenté légal. Par contre si vous commettez vous même une faute, par exemple en autorisant voire en incitant votre étudiant à se livrer à une activité dangereuse, votre responsabilité personnelle peut se trouver engagée ; de même si par votre faute, qui peut consister dans une simple imprudence ou un défaut de prévoyance ou de précaution, vous causez un dommage à votre étudiant d'échange. Dans le cas où une responsabilité pourrait être recherchée, soit la vôtre, soit celle de votre étudiant d'échange, ne manquez pas d'informer aussi vite que possible votre assurance familiale (*voir ce mot*). Si cette responsabilité s'accompagne d'une intervention des forces de l'ordre ne manquez pas non plus d'en informer le YEO.

RETOUR : Les meilleures choses ont une fin et un jour viendra où l'étudiant d'échange devra retourner dans son pays d'origine. C'est un moment délicat, la séparation est souvent douloureuse. Bien entendu vous accompagnerez votre étudiant d'échange à l'aéroport et veillerez à son bon embarquement. Vous l'aurez au préalable aidé à faire ses bagages en étant attentif aux éventuels excédents de poids. S'il y en a, il peut être intéressant de renvoyer des objets sous forme de colis : renseignez-vous quant aux coûts comparatifs. Sa place d'avion aura été retenue suffisamment tôt (*voir Billet d'avion*) et vous lui aurez restitué, si c'est vous qui les conservez, son billet d'avion et son passeport. Demandez à votre étudiant de vous envoyer un petit message (e-mail, SMS, appel par téléphone) pour vous dire s'il est bien arrivé à destination. N'oubliez pas de signaler le retour au pays de l'étudiant aux organes institutions ou organismes intéressés (*voir Banque, Commune, Mutuelle, Assurance*).

ROTARACT : Le Rotaract est un club de jeune de 18 à 30 ans qui poursuit les mêmes objectifs que le Rotary, essentiellement le service à la collectivité, la prise de responsabilités et l'amitié. Un Rotaract est toujours créé à l'initiative et sous le parrainage d'un club Rotary. Le Rotaract organise diverses activités, notamment culturelles ou de loisir et invite à certaines d'entre elles les étudiants d'échange. Vous pouvez autoriser en toute confiance votre étudiant d'échange à participer à ces activités après avoir simplement vérifié qu'elles sont effectivement organisées par le Rotaract (dans ce cas l'invitation le mentionne avec les coordonnées du responsable organisateur).

ROTARY CLUB D'ACCUEIL : Pratiquement tous les clubs Rotary de notre région pratiquent l'accueil d'étudiant, activité qui fait partie des programmes d'action du Rotary répondant à sa raison d'être par la promotion de l'entente internationale et la création de l'amitié entre les hommes et les femmes du monde entier. Au sein de chaque club Rotary une commission est chargée des activités concernant les jeunes, la commission nouvelle génération. Cette commission présidée par un des membres du club comprend notamment le YEO (*voir ce mot*) et ses adjoints. Au

cours de l'année d'échange la commission nouvelle génération organise parfois l'une ou l'autre activité. Par ailleurs la plupart des clubs Rotary invitent régulièrement les étudiants d'échange qu'ils accueillent à leurs réunions hebdomadaires. Il arrivera aussi que l'un ou l'autre membre du club Rotary d'accueil propose une invitation à l'étudiant d'échange que vous accueillez. Il va de soi que vous pouvez autoriser votre étudiant à répondre positivement à ces invitations, sa présence lors des réunions de club où il est invité étant plus que souhaitable. Enfin il arrivera également que votre étudiant vous demande l'autorisation de se rendre à une activité organisée pour les étudiants d'échanges par un autre club Rotary que celui d'accueil, ce à quoi vous pouvez bien sûr l'autoriser après avoir vérifié l'origine de l'invitation (qui doit en principe identifier le responsable organisateur).

ROTEX : Le Rotex est une association qui regroupe des anciens d'étudiants d'échange Belges et Luxembourgeois, qui ont vécu l'échange une ou plusieurs années auparavant et qui, outre le plaisir de se retrouver entre anciens, mettent leur expérience au service des étudiants étrangers accueillis chez nous. Le Rotex organise au cours de l'année plusieurs activités auxquelles sont conviés les étudiants d'échange telles de courts voyages à l'étranger, des week-end, des soirées, des visites. Ces activités sont bien encadrées et sont une occasion pour les étudiants d'échange de se retrouver avec d'autres jeunes de chez nous. On recommande que les étudiants d'échange participent à ses activités.

SALLE DE BAIN : Ce lieu peut être source de frictions (au propre comme au figuré) tant de nombreux jeunes étudiantes d'échange aiment y passer de longs et multiples moments. Ici encore, il convient de bien préciser dès le début de son séjour à votre étudiant d'échange les règles d'utilisation, afin d'éviter les encombrements notamment matinaux. Soyez clair et ferme en stipulant que chacun dispose de la douche le matin durant, disons ¼ d'heure et en établissant le tour de rôle entre vous même, votre conjoint et chacun des enfants y compris l'étudiant. Signalez aussi qu'il existe une limite d'utilisation pour la deuxième douche (bain) de la journée au retour de l'école. Tâchez d'apprécier ce que dure le shampoing cheveux quotidien ou l'épilation des gambettes outre la friction généralisée de tout le corps. Courage !

SORTIES : (voir aussi invitations) La règle en la matière est encore : agissez comme s'il s'agissait de votre enfant. Sachez toujours où et avec qui votre étudiant d'échange se trouve et fixez clairement avec lui l'heure et les conditions de son retour à la maison.

SPORT : Il est courant que l'étudiant d'échange ait dans son pays une importante pratique sportive. Non seulement il ne faut pas entraver sa pratique du sport lorsqu'il réside chez vous mais encore faut-il au contraire l'encourager à pratiquer un ou des sports de son choix. L'activité sportive est profitable à sa santé et également à son intégration harmonieuse par la création de connaissances et d'amitiés. Les frais liés à la fréquentation d'un club sportif sont, comme les frais scolaires, à charge de la famille d'accueil ou du club d'accueil; par contre l'achat d'équipement et de matériel est à charge de l'étudiant d'échange. Veillez bien à ce que son activité sportive soit couverte par la souscription d'une assurance. Vérifiez que cette activité est ou non couverte par l'assurance de l'étudiant, ce qui implique qu'il vous fournisse copie de la police.

TÂCHES (MÉNAGÈRES) : Selon vos us et coutumes familiaux, si les enfants participent aux tâches ménagères, l'étudiant d'échange prend part au tour de rôle. Par exemple il lui appartient de ranger sa chambre (ne vous étonnez pas de sa notion du « rangement » mais expliquez lui gentiment la vôtre) voire, si c'est l'usage chez vous, d'en assurer l'entretien comme le font vos enfants. Vous constaterez peut-être que votre étudiant(e) d'échange lave lui-même son linge et (parfois) le repasse : c'est sans doute l'habitude dans son pays. Si vous faites habituellement vous-même lessive et repassage pour toute la famille, faites en profiter votre étudiant qui ne comprendrait pas qu'un traitement particulier lui soit réservé.

TALENT SHOW : Un club Rotary (PEPINSTER-THEUX) organise chaque année, au mois de mai, une formidable activité qui rassemble des dizaines d'étudiants d'échange accueillis en Belgique et au Grand Duché de Luxembourg : le TALENT SHOW. Durant 3 à 4 jours ces étudiants, rassemblés dans la région de VERVIERS et hébergés dans des familles de cette région, répètent et préparent un spectacle où chacun fera la démonstration de son (ses) talent(s) sur scène devant un important parterre de parents et d'amis. Outre une très agréable et fraternelle soirée pour les parents dont vous êtes, cette organisation est formidablement appréciée des étudiants. Ceux-ci doivent se rendre à la gare de VERVIERS où ils sont pris en charge par les responsables du rotary organisateur et à la fin des 4 jours, ils repartent de cette gare pour rejoindre votre domicile (à moins que vous ne les véhiculiez).

TATOUAGES (et/ou piercing) : Il est interdit aux étudiants d'échange de faire réaliser durant leur séjour des tatouages ou piercings sur leur personne. Il faut insister auprès d'eux sur le caractère pouvant être très dangereux pour la santé de ces interventions si elles sont faites en dehors d'excellentes conditions d'hygiène et d'asepsie. Si votre étudiant passe outre à cette interdiction, prévenez le YEO du club d'accueil qui vous indiquera après décision des responsables du district, les mesures appropriées.

TÉLÉPHONE : Il faut, ici encore, bien établir avec votre étudiant d'échange les règles d'utilisation du téléphone (plages horaires et durée des communications). Il faut notamment informer l'étudiant que les appels à l'étranger ou vers le pays d'origine de l'étudiant doivent se faire via WhatsApp, Messenger ou des plateformes de ce genre.

TÉLÉVISION : C'est un instrument utile pour s'accoutumer au français, à condition de regarder des programmes dans cette langue. Essayez en conséquence que votre étudiant d'échange ne regarde pas tout le temps une télévision anglophone (ou hispanophone) mais tolérez-le à l'occasion, surtout au début, quand l'usage constant d'une langue qui n'est pas la sienne représente pour l'étudiant d'échange un effort fatigant à la longue.

TRANSPORTS EN COMMUN : L'abonnement scolaire est pris en charge par le club d'accueil ; pour les autres déplacements, l'étudiant d'échange doit acquérir à ses frais les titres de transport. Informez-le à propos des possibilités de transport à coût réduit, type Go-pass, ou orientez-le vers les services d'informations de la SNCB ou autres transports en commun.

VACANCES : Si vous partez en vacances alors que l'étudiant d'échange réside chez vous, vous pouvez bien sûr l'emmener avec vous ce qui lui fera sûrement plaisir. N'oubliez pas d'informer le YEO (*voir ce mot*) et de vous conformer au règlement des voyages (*voir voyages*). Si par contre vous ne pouvez emmener l'étudiant d'échange avec vous, il est absolument exclu de le laisser seul à la maison. Vous devez alors prendre contact avec le YEO suffisamment tôt de façon à lui permettre d'organiser l'hébergement de l'étudiant durant votre absence. Si un de vos amis ou un membre du Rotary invite l'étudiant d'échange en vacances, vous pouvez accepter après mise en application du règlement des voyages. En ce qui concerne les étudiants venant de l'hémisphère sud et qui sont chez nous en juillet et en août, il est vraiment souhaitable que des activités leur soient proposées durant ces deux mois où ils ne fréquenteront pas l'école : concertez-vous entre familles d'accueil, avec des amis, avec le YEO pour organiser un programme à cette fin.

VÉLO : Le vélo n'est pas un véhicule à moteur, donc votre étudiant d'échange peut circuler en vélo, mais impérativement muni d'un casque ad hoc. Il sera couvert en responsabilité par la police d'assurance qu'il a souscrite soit en Belgique soit dans son pays d'origine. Vérifiez quand même qu'il connaisse les règles de notre code de la route...

VÊTEMENTS : L'étudiant d'échange apporte avec lui ses vêtements et la famille d'accueil n'a pas l'obligation de lui payer de quoi compléter sa garde robe (mais il n'est pas interdit de lui offrir un vêtement en guise de cadeau) ; si des achats de vêtements lui sont nécessaires durant son séjour, il doit en assurer le financement. Par contre l'entretien des vêtements de l'étudiant d'échange est une charge que doit supporter sa famille d'accueil. Ne vous effrayez pas de l'aspect parfois chiffonné (ou pire) des vêtements que porte l'étudiant d'échange, il se peut que dans son pays d'origine tout soit « no iron » (sans repassage). Le cas échéant, informez votre étudiant d'échange des règles de l'étiquette vestimentaire propre à nos régions (pas de basket avec le costume cravate). Pensez aussi à signaler à votre étudiante d'échange que la tenue standard portée à Malibu Beach risque de provoquer un début d'émeute dans certaines de nos banlieues. Enfin rappelez-lui le port souhaité de son blazer rotary lors de cérémonies ou soirées de caractère plus officiel.

VIE DE FAMILLE : voir famille

VIN : Tout comme la bière, le vin est une boisson contenant de l'alcool dont la consommation est en principe interdite à l'étudiant d'échange. Compte tenu des us et coutumes familiales, il est bien évidemment difficile de refuser à l'étudiant d'échange le verre de vin que vous autorisez à vos enfants lors d'un repas de famille. La règle ici encore doit être appliquée avec bon sens et la dégustation modérée des bons vins peut s'intégrer dans la découverte que fait l'étudiant de notre culture. Ne dites pas à votre étudiant qu'il n'est de bon vin que de France, surtout s'il vient du Chili, d'Afrique du Sud, d'Australie ou de Californie...

VISITES : N'hésitez pas à emmener votre étudiant d'échange, s'il aime ça, visiter divers lieux remarquables de notre pays ou de notre région ou encore des pays limitrophes (en appliquant dans ce cas le règlement « voyage »). La découverte de son pays d'échange fait également partie des buts du programme et génère des souvenirs que votre étudiant appréciera de ramener avec lui au retour. Cela vous donnera d'ailleurs l'occasion de revoir ou de découvrir de jolis coins de chez nous (et c'est fou, on s'en rend compte à cette occasion ce qu'il nous reste souvent à découvrir dans un rayon de moins de 200, voire moins de 100Km de chez nous). Afin de ne pas lui faire admirer la Grand-Place de Bruxelles pour la 4ème fois, il est bon là encore de se coordonner entre familles d'accueil successives.

VOYAGES : A l'intérieur du territoire de la Belgique et du Grand Duché de Luxembourg l'étudiant d'échange voyage librement en dehors du temps scolaire et à condition d'avoir votre accord, ce qui implique qu'il vous dise où il va (ce qu'il ne pense pas toujours à faire de sorte qu'il vaut mieux le lui rappeler de temps en temps). Si le voyage dure plus d'une journée le YEO doit être prévenu et des informations données sur l'hébergement. Les voyages à l'extérieur de notre territoire sont soumis aux règles exposées dans le document « **Règles de Voyage** » qui fait partie de la brochure remise aux familles d'accueil et qui est consultable par tous sur notre site sous le titre « **Documents** ».

Attention à l'obligation pour l'étudiant d'avoir avec lui son passeport sauf dans les pays de la zone SCHENGEN qui se contentent du « **Titre de Séjour Belge** ».

VOITURE : (voir conduite d'un véhicule)

YEO : abréviation de YOUTH EXCHANGE OFFICER, c'est à dire responsable du programme d'échange d'étudiant au sein d'un club rotary d'accueil. Le YEO est le premier interlocuteur des parents d'accueil et de l'étudiant d'échange. Il établit le lien entre les familles d'accueil et le club rotary et entre ce club et les étudiants qu'il accueille. Le YEO doit avoir des contacts régulier avec les étudiants accueillis par son club, s'inquiéter de leur bien être et du bon déroulement de leur année d'échange. Il est secondé par les conseillers (1 conseiller par étudiant). En cas de difficultés, après avoir tenté de les résoudre vous-même, vous vous adresserez prioritairement au YEO dont vous avez soigneusement noté les coordonnées. Il vous aidera dans toute la mesure de ses moyens. De même, si l'étudiant rencontre des difficultés, il est bon qu'il se confie à vous, ses parents d'accueil, mais il doit trouver également une oreille attentive auprès de son YEO. Normalement le YEO vous tiendra informé des activités auquel votre étudiant est invité par le club rotary ou par le district. Tenez soigneusement informé le YEO des modifications qui interviendraient dans la situation de l'étudiant d'échange. En principe, il devrait être déjà au courant, mais deux précautions valent mieux qu'une.

« ZUT, je n'ai pas trouvé la réponse à ma question » (ou autre formule qui vous est familière pour exprimer votre dépit) : Ne vous découragez pas. Les auteurs de ce petit vade-mecum ont essayé de prévoir un maximum mais des choses ont nécessairement dû leur échapper. Si votre question demeure sans réponse, contactez le YEO ou les responsables du district qui vous aideront à solutionner votre problème.